



ASSEMBLEE GENERALE
23 juillet 2014
COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le 23 juillet, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Étaient présents : P. de CASTELLANE, F. LONGUET, E. de LAFORCADE, C. MARIE, R. PREVEL, J. PEPIN, D. LEDOUX, J.B. RAULT, C. BOIS, D. MARIE, G. PAISNEL, S. PAYSANT, A. FAUTRAT, M. PERAULT, O. BECK, J. DOYERE, F. GOURDET, J. TALBOT, G. GEYELIN, S. BELHAIRE, D. MAIRESSE, B. MALHERBE, J. BESNARD, S. HARDY, H. GUILLE, P. LE MIERE.

Absents excusés : J. DURET (procuration R. PREVEL), C. CAPT.

Secrétaire de séance H. GUILLE

Le compte rendu de l'assemblée générale du 25 juin 2014 est validé à l'unanimité des membres présents.

Point n°1 : demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation d'un diagnostic eau potable.

Monsieur le président expose le projet de réalisation d'un diagnostic technique du service de distribution d'eau potable. Il indique que ce type d'études est éligible des aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. La demande de subvention étant subordonnée à l'avis du conseil communautaire, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de délibérer pour l'autoriser à adresser le dossier de demande de subvention aux services de l'AESN.

Délibération n° 2014-07-86 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à adresser une demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic eau potable auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Point n°2 : modifications de postes au service des eaux.

Monsieur le Président présente les effectifs et l'organisation du service administratif de la régie des eaux. Il précise que les 2 postes titulaires sont ouverts au grade de rédacteur principal de première classe pour l'un et d'adjoint administratif de seconde classe pour le second.

L'agent en fonction pour ce second poste vient de reconduire sa demande de congé parental jusqu'au mois d'avril 2015. La personne en poste au grade de rédacteur principal fera valoir ses droits à la retraite à compter de la fin 2014.

Le remplacement de l'agent en congé parental est assuré par une personne non titulaire, bénéficiant d'un contrat qui s'achève au mois d'octobre 2014.

Monsieur le Président expose les modalités de réorganisation de ce service. Il est proposé de supprimer le poste de catégorie B ouvert au grade de rédacteur principal et de créer en substitution un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Afin de renforcer les moyens du service, il est également envisagé de créer un second poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, pour exercer les fonctions assurées actuellement par l'agent contractuel. Cette création interviendrait au terme d'une période probatoire ou le recrutement s'effectuerait par l'intermédiaire d'un contrat d'une durée de 6 mois.

Le statut du poste occupé par l'agent en congé parental reste inchangé.

Monsieur Paisnel indique que la création d'un nouveau poste titulaire en remplacement du contrat existant n'est pas justifiée. Il précise qu'une optimisation de l'organisation du service doit permettre d'éviter cette création de poste. Il ajoute que la dématérialisation des actes a permis d'alléger considérablement la charge de travail des personnels administratifs.

Monsieur le Président, souligne que la dématérialisation des actes administratifs ne concerne que les échanges avec la trésorerie et que la charge de travail reste élevée au regard du nombre croissant d'abonnés, des nouvelles prestations assurées pour les communes et d'autres missions assurées aujourd'hui par la régie alors qu'elles l'étaient auparavant par la trésorerie. Il indique que le niveau de responsabilité des tâches confiées à ce service est élevé et nécessite des moyens renforcés qui pourront être mutualisés avec les services généraux au terme du rapprochement des services.

Monsieur Geyelin évoque le besoin de compenser la perte d'expertise liée au départ en retraite d'un agent à forte expérience.

Monsieur Guille indique que cette évolution est un préalable au regroupement des services. Ce dispositif permet d'anticiper une gestion plus globale et plus cohérente des compétences liées au domaine de l'eau (eau potable, assainissement non collectif et collectif...). Il ajoute que les charges de personnel du service de l'eau ne pèsent pas sur la fiscalité du fait du statut de service public à vocation industrielle et commerciale de ce service. Les créations de postes proposées seront sans incidence sur le prix de l'eau.

Monsieur Doyère précise qu'il est important de s'assurer de la compétence de la personne à titulariser.

Monsieur Lemièrre pense que la création d'un nouveau CDI peut se justifier dans le cadre d'une mutualisation interservices.

Monsieur Mairesse indique qu'il est communément admis dans les organisations que le départ d'un agent en fin de carrière permette, dans le cadre de son remplacement, d'améliorer l'efficacité du travail pour le poste concerné ; en conséquence il considère que la création d'un poste titulaire n'est pas utile.

Délibération n° 2014-07-87 : Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 voix contre, 2 abstentions) d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux modifications suivantes pour les postes en charge de la gestion administrative au service de l'eau, à savoir :

- La suppression d'un poste de catégorie B ouvert au grade de rédacteur principal de première classe à compter du 1^{er} janvier 2015.
- La création de 2 postes d'adjoint administratif de seconde classe à compter du 1^{er} septembre 2014.

Point n°3 : convention de mise à disposition de personnel pour l'association de l'office du tourisme.

Monsieur le Président rappelle les modalités de la mise à disposition de Madame E. Cohier auprès de l'association de l'office du tourisme. Il indique que la convention est arrivée à son terme et propose de la renouveler pour une durée de trois années à compter du 1^{er} juillet 2014, il précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission administrative paritaire.

Délibération n° 2014-07-88 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de Madame E. Cohier auprès de l'association de l'office du tourisme.

Point n°4 : achat de matériel destiné aux activités périscolaires : décision afin que ce premier achat soit imputé sur la section d'investissement

Monsieur le Président rappelle les décisions prises pour financer les activités périscolaires en complément des aides de l'Etat. Il précise que les achats d'équipements, lorsqu'ils constituent le premier investissement, peuvent être inscrits en dépense d'investissement. Le budget 2014 comporte l'inscription de dépenses d'achat de matériels, pour un montant total de 4500 € ttc, en section de fonctionnement. Le transfert vers la section d'investissement permettrait de bénéficier du fonds de compensation de la TVA.

Monsieur Lemièrre s'interroge sur la durée d'amortissement de ces matériels qui doivent, du fait d'une utilisation intensive, vieillir rapidement.

Monsieur Prével indique que la durée d'amortissement est effectivement brève pour ce type d'investissement.

Délibération n° 2014-07-89 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de payer les factures relatives aux premiers achats pour les activités périscolaires sur la section d'investissement, à savoir :

- Facture 10 doigts pour un montant de 3 196,27 € TTC
- Facture Wesco pour un montant de 1 146,60 € TTC.

Point n°5 : conventions avec les associations chargées d'animer les temps périscolaires.

Monsieur le Président indique que de multiples associations sont mobilisées pour intervenir dans le cadre de l'animation des temps périscolaires. Le cadre des premières interventions a déjà fait l'objet de conventions avec certaines associations. Afin de simplifier ce recours au conventionnement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions avec les associations prestataires pour l'animation des TAP.

Monsieur Rault cite quelques exemples et souligne l'importance de cette mesure au regard de la répartition des responsabilités entre les acteurs des TAP, y compris pour les activités bénévoles.

Monsieur Lemièrre souhaite connaître le montant de l'inscription budgétaire correspondante, Monsieur Doyère précise que ces conventions sont signées au coup par coup et que les engagements se feront dans la limite des crédits inscrits au budget.

Monsieur Guille précise que cette mesure aurait l'avantage d'ouvrir le champ d'intervention pour les TAP à l'ensemble des associations.

Délibération n° 2014-07-90: Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les associations prestataires pour l'animation des temps périscolaires.

Point n°6 : évolution du dossier des locaux communautaires.

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'avancement du projet de construction des locaux communautaires. Les éléments de l'esquisse, tels qu'il avaient été élaborés et approuvés par l'assemblée délibérante lors de la mandature précédente sont présentés. Monsieur le Président souligne que ce dossier a été retardé du fait des élections municipales et qu'il avait souhaité, lors de la fin du mandat précédent, ne pas obérer les orientations éventuelles du nouveau conseil communautaire.

La réflexion initiée par le groupe de travail chargé de ce dossier prévoit de réactualiser le programme et l'esquisse. Pour cela l'équipe de maîtrise d'oeuvre sera chargée de revoir ces éléments en intégrant les 4 axes d'amélioration suivants :

1. Limiter la surface utile de bureaux à 500m².
2. Réduire les dimensions de l'espace d'accueil et celui de la salle de réunion aux besoins du nouveau conseil communautaire.
3. Construire sur un seul niveau.
4. Prévoir un agencement évolutif des espaces.

Monsieur Prével responsable de l'animation du groupe de travail, souhaite étendre la constitution de cette équipe en invitant les maires à participer.

Monsieur Belhair propose de confier ce projet à la commission bâtiments-travaux. Monsieur le président précise qu'au regard de la complexité de ce projet, le choix d'un groupe de travail polycompétent a été jugé prépondérant par rapport au travail des commissions.

Monsieur de Castellane, considère que les éventuels retards de ce dossier ont permis de prendre le temps des échanges et de contribuer à faire progresser le projet. Il cite plusieurs points d'amélioration qu'il considère directement issus des demandes formulées lors de l'assemblée générale du 25 juin 2014. Il souhaite attirer l'attention des élus sur le risque de construire un équipement qui s'inscrive dans une organisation des services, lourde et coûteuse et qu'elle contribue ainsi à alourdir la charge publique.

Il déplore que l'examen des regroupements intercommunaux et des transferts de compétences liés n'ait pas constitué le préalable à ce projet de construction.

Il demande à Monsieur le Président d'aborder la question des rapprochements entre collectivités avec les élus communautaires lors d'une prochaine assemblée générale, dans le cadre d'un débat spécifique.

Monsieur Malherbe souligne qu'il est urgent de mener à bien ce projet pour remédier aux conditions de travail déplorables des services et précise que les échéances en matière de regroupements territoriaux sont actuellement très éloignées. Il insiste sur l'importance de construire un bâtiment modulable et recyclable, dans l'éventualité de changements dans l'organisation territoriale.

Monsieur Guille prend l'exemple de regroupements déjà opérés, pour mettre en évidence que le transfert des compétences vers l'échelon supérieur ne se fait pas systématiquement en intégralité. Il fait remarquer que le projet de bâtiment est indispensable pour d'éventuelles reprises de compétences, auxquelles les communes auraient à faire face après regroupement.

Monsieur Mairesse confirme que la construction de bureaux est indispensable mais il pense que l'organisation des réunions de manière alternative, dans les différentes salles cantonales, permettrait d'économiser la construction d'une nouvelle salle.

Monsieur Rault souligne que les salles utilisées actuellement sont peu adaptées et ne permettent pas l'organisation de réunions dans de bonnes conditions de travail.

Monsieur Belhair indique que les besoins sont les mêmes pour les salariés et qu'il est important de pouvoir les réunir dans un local adapté; monsieur Geyelin souligne qu'au regard du code du travail les conditions d'exercice de l'activité ne sont pas réunies.

Monsieur le président rappelle que les élus de la mandature précédente se sont beaucoup impliqués dans le débat des regroupements territoriaux. Il précise que le travail effectué avait été confié à la commission territoire, que cette dernière avait organisé de nombreux débats qui avaient permis d'élaborer un projet. Cette réflexion s'est toujours appuyée sur les choix de l'assemblée qui ont fait l'objet de votes systématiques au fur et à mesure des

échéances. Une proposition de rapprochement avec les communautés de communes de Gavray et de Bréhal avait été élaborée et transmise à la CDCI qui ne l'a pas retenue.

Monsieur Beck souligne que ce projet de regroupement constituait un pôle de développement rural qui permettait d'assurer un équilibre entre les pôles urbains de Granville et de Coutances.

Monsieur Doyère considère que le débat en cours sur les regroupements est le même qu'il y a six mois en l'absence de nouveaux éléments. Il souligne qu'en l'absence de locaux adaptés pour travailler sur le sujet des rapprochements, la Communauté de communes risque de perdre son identité.

Monsieur Lemièrre souhaite que les réflexions du mandat précédent soient présentées au conseil communautaire.

Monsieur le Président indique que les décisions concernant les futurs regroupements, devraient être effectives lors de la prochaine mandature. Il commente le planning des différentes phases du projet de construction des locaux en indiquant que le démarrage des travaux pourrait être envisagé dans un an, sous réserve des délais d'instruction réglementaires. L'esquisse actualisée sera présentée à la rentrée.

Point n°7 : compte rendu des réunions organisées pour l'entretien du Passevin.

Monsieur Guille indique qu'une procédure réglementaire relative à l'entretien du Passevin est en cours. Une réunion organisée le 2 juillet 2014, sous l'autorité de Madame la Sous-Préfète a permis de préciser le dispositif chargé de l'organisation des travaux d'entretien faisant l'objet de l'arrêté de consignation.

Il précise que les services préfectoraux ont désigné les EPCI en charge de la compétence d'entretien des cours d'eau sur le territoire concerné pour organiser et contrôler le déroulement des travaux. A ce titre seraient concernés : la Communauté de communes de Montmartin sur mer au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée (financement provisoire des travaux) et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES) pour assurer la conduite d'opération et le suivi de chantier (maîtrise d'œuvre). Monsieur Guille indique qu'il a rencontré Monsieur le Président du SIAES, ce dernier a proposé d'examiner ce sujet lors d'une réunion du comité syndical à la rentrée.

L'opération s'effectuera sous le contrôle du service de police des eaux de la DDTM qui a fait établir le devis de travaux. Le montant de l'opération s'élève à 4464,00 € TTC, les travaux seront réalisés par la société ESPACE Basse Normandie de Cahagnes (14). Le montant de la consignation sera restitué à la Communauté de communes après recouvrement.

L'organisation finale sera soumise à l'approbation des services de l'Etat et des EPCI impliqués.

Monsieur Marie demande en quoi consistent les travaux.

Monsieur Guille précise qu'il s'agit de travaux de recépage légers et de suppression d'embâcles, sans curage du lit du cours d'eau.

Monsieur Rault souligne que ce type d'intervention a déjà eu lieu sur la commune de Lingreville et que malgré leur apparence modeste les travaux ont contribué à améliorer le régime hydraulique du ruisseau.

Madame Talbot souligne qu'il sera nécessaire d'établir des conventions d'intervention avec les bordiers.

Point n°8 : DIVERS

Monsieur Prével donne lecture de la composition des commissions communautaires.

Monsieur Beck fait remarquer la présence d'algues marines en fortes quantités sur les plages en ce début d'été.

Quelques opérations de ramassage ponctuelles ont eu lieu sur la plage d'Hauteville. Les services techniques en partenariat avec les maraîchers locaux, envisagent la réutilisation des algues collectées sur les terres à cultiver, sous forme d'amendement.

Monsieur Malherbe évoque le projet de réalisation d'un cheminement sécurisé entre le havre de Regnéville et le havre de la Vanlée. Monsieur le Président rappelle que ce dossier avait été étudié et suspendu du fait de fortes contraintes, il propose de relancer cette réflexion.

La séance s'achève à 21h50.